

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1751

Artikel: Petits biscuits à grignoter le 21 octobre pendant la veillée électorale : quel qu'il soit, le résultat ne clora pas le débat sur la composition du Conseil fédéral et la réélection de Christoph Blocher
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024450>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Petits biscuits à grignoter le 21 octobre pendant la veillée électorale

Quel qu'il soit, le résultat ne clora pas le débat sur la composition du Conseil fédéral et la réélection de Christoph Blocher

André Gavillet (15 octobre 2007)

Les scores des partis et des candidats qu'afficheront les médias au soir du 21 octobre sont le résultat d'une campagne électorale menée à plusieurs niveaux.

D'abord l'affrontement sur des sujets qui sont à l'ordre du jour du parlement. Quelle politique familiale? Défisiscalisation des allocations pour enfants, ou investissements dans les crèches, ou distribution de bons de garde? Faut-il encourager ou freiner la concurrence fiscale? Etc, etc. Cette campagne, que l'on peut qualifier de classique, révélatrice des sensibilités et des programmes de la gauche et de la droite, débordante des meilleures intentions, a peu retenu l'attention malgré les pleines pages et les heures d'antenne.

L'UDC, quant à elle, a choisi de mener une campagne de la provocation, de titiller et d'alimenter la xénophobie, et de faire expulser le mouton noir par les blancs innocents. L'effet voulu a été obtenu. Mais sous la provocation il y a un calcul. L'UDC détermine le pourcentage du corps électoral qu'elle peut mobiliser. L'estimation se fait le plus scientifiquement possible d'après le résultat des initiatives et des référendums qu'elle n'a cessé de mener à

chef. Une fois cet électorat potentiellement déterminé, sont choisis les thèmes (sécurité, asile, immigration) propres à le rassembler. Le but est de tendre vers le 30%, de s'imposer premier parti de Suisse et, comme tel, de conforter deux sièges au Conseil fédéral – puisqu'il est admis, jusqu'ici, que les principales forces politiques sont représentées proportionnellement à l'exécutif.

Enfin, le troisième niveau de campagne a été de nature plébiscitaire. Christoph Blocher était menacé par un complot! Il fallait le défendre. Voter, c'était le soutenir avec un bulletin UDC. Sa tête, format mondial, est apparue placardée dans toutes les gares de Suisse, comme s'il devait être l'élu direct du peuple.

Ces trois niveaux de campagne brouillent l'interprétation des résultats.

A supposer que l'UDC maintienne, voire améliore, son score de 2003, ce parti voudra tirer une leçon simple. Les électeurs, en le maintenant numéro 1, auront confirmé sa participation au Conseil fédéral et plébiscité la réélection de Christoph Blocher. En fait la logique plébiscitaire est celle du système majoritaire. Or,

73% des électeurs n'auront pas (à un ou deux pourcents près) voté Blocher. Plus des deux tiers, presque les trois quarts des électeurs auront fait un autre choix. Où est le plébiscite?

Mais en maintenant l'UDC comme parti premier en Suisse, les électeurs auraient confirmé sa pleine participation (deux sièges, dont celui de Blocher) au Conseil fédéral. Déduction discutable. La participation présuppose une acceptation de coresponsabilité. On ne s'y prépare pas en cultivant le populisme. Les relations conflictuelles de Christoph Blocher avec ses collègues le démontrent.

Enfin, la participation est incompatible avec le chantage. Christoph Blocher a déclaré publiquement que, s'il n'était pas réélu, il dirigerait l'opposition et qu'il serait «*dangereux*» (*sic*). Un magistrat qui fait passer son destin personnel avant le bien public qu'il est réputé servir est politiquement disqualifié.

Le résultat des élections ne fermera donc pas la discussion sur la composition du Conseil fédéral ni le débat sur la réélection de Christoph Blocher.

Bonne soirée électorale.